La morale et la politique

Notions

- ▶ La justice
- ▶ La liberté
- ▶ La nature

I. La nature et la nature humaine

I.1 Constats

- 1. Où vivent les hommes?
- 2. Vivent-ils comme les autres êtres de la nature, les animaux ?
- 3. Quelles grandes différences peut-on noter entre l'homme et les autres animaux sociaux ?
- 4. Comment les hommes vivent-ils collectivement ? Organisation de quelle sorte ?

Constats

1. Les hommes vivent, en général, regroupés en société, mais ces sociétés se situent dans le monde, au sein d'un environnement plus grand, la *nature*.

Définition

▶ Nature (sens général) : l'ensemble de tout ce qui est, l'Univers.

Repère

Genre / espèce / individu

- ▶ Genre : groupe fictif, dans lequel tous les indivius, en nombre indéfini, ayant certains caractères communs, sont idéalement rassemblés. (L'emsemble de ces caractèrers communs s'appelle concept).
- ▶ **Espèce** : quand deux termes généraux sont contenus en extension (nombre d'individus) l'un dans l'autre, le plus petit s'appelle *espèce*, le plus grand s'appelle *genre*.
 - ▶ Exemple : le triangle est une espèce du genre polygone.

Repère

Genre / espèce / individu

- ▶ Individu : ce que l'on ne peut pas diviser sans détruire le caractère par lequel on le désigne, ce dont les parties ne pourraient pas être appelées du même nom que le tout.
 - ▶ Exemple : une pierre n'est pas un individu, car un fragment de pierre est encore une pierre ; un homme est un individu, car un fragment d'homme n'est pas un homme.

Constats

2. Cependant les hommes ne vivent tout à fait comme les autres animaux, même sociaux.

Certes, l'on peut trouver des ressemblances : vie collective, échanges, organisation apparente, reproduction... parfois même une hiérarchie... bref, une *société*.

Définir la société en général...

Définition

Société :

- ▶ Rassemblement de plusieurs *individus* ;
- ▶ qui forment une communauté = qui ont des choses en commun (par ex. même nature, même espèce);
- ▶ qui échangent (commercent) entre eux ;
- ▶ et dont les relations créent suffisamment de "lien social" pour que le groupe ne se désagrège pas.

Une société est donc régulée, réglée. L'échange en est un critère fondamental.

Constats

- 3. Différences remarquables hommes / autres animaux sociaux ?
 - Les sociétés animales apparaissent plus figées, moins variées, tout comme les comportements des individus en leur sein. Exemple :
 - Les loups de Sibérie sont organisés comme les loups d'Amérique du Nord...
 - ▶ Individuellement, on ne voit pas d'originaux, de marginaux...

Constats

- 4. Les sociétés animales ont une régulation naturelle, inscrite dans leur nature, très déterminée par leur *instinct*. Ils n'ont pas le *libre choix* de leur organisation.
 - ▶ Tandis que les hommes doivent inventer la forme de leur organisation sociale (monarchie, démocratie...). Ils ont le choix (du pire comme du meilleur), ils sont libres, ils doivent exercer leur volonté.

Définitions

- ▶ Instinct : activité inconsciente et automatique innée
 - ▶ vs habitude : activité inconsciente et automatique acquise
- ▶ Libre arbitre : libre choix
 - ▶ Pouvoir d'agir de soi-même, sans être contraint ni par la violence des hommes ni par celle des choses, ni par la sanction des lois.

Repère

Contingent / nécessaire ; essentiel / accidentel.

- ▶ Contingent : ce qui peut être autrement qu'il est.
 - ▶ Ce qui a lieu, mais qui pourrait très bien ne pas avoir lieu.
 - ▶ Issu d'un mot grec (τὸ συμβεβηκός) traduit en latin par accident.
- ▶ Nécessaire : ce qui *ne* peut *pas* être autrement qu'il est.
 - ▶ Ce qui est nécessaire à une chose lui est *essentiel*, c'est-à-dire appartient à son essence ou être (en latin, *esse*).

1.2 Conséquence

Les hommes, par nature, sont *libres* dans le sens où leurs choix peuvent dépendre d'une *volonté* — pensée — qui manque à la pierre, à la plante et même aux autres animaux.

Exemple:

- le un homme peut choisir de désobéir aux règles de sa société
 - sa régulation est contingente
- ▶ tandis que chez l'animal les régles sociales sont inscrites dans ses instincts (automatismes physiques).
 - ▶ sa régulation est *nécessaire*

Repère

Obligation / contrainte

- ▶ Contrainte : force qui s'exerce sur quelqu'un ou quelque chose.
 - ▶ Exemples : l'humidité exerce des contraintes sur le bois ; la violence contraint un homme.
- ▶ Obligation : la contrainte acceptée, et même *voulue*.

L'obligation relève donc d'un choix (liberté) volontaire, par opposition à la *contrainte pure* qui est entièrement subie.

II. La liberté et la vie sociale

Les hommes étant capables de choix — libre arbitre —, il semble donc qu'ils possèdent par nature une *liberté naturelle*.

Toutefois, la vie en société apparaît aussi comme naturelle pour eux. Ils sont des animaux sociaux.

- ▶ Dès lors, cette "double nature" n'a-t-elle pas quelque chose de conflictuel ?
 - ▶ Concilier liberté et société...

Étude de texte

Questionnement

- Les hommes apparaissent libres de se donner les règles qu'ils veulent pour leur société...
 - ▶ mais vivre en société n'oblige-t-il, voire ne containt-il pas à remettre en question cette liberté ?
- Quand donc sommes-nous réellement libres ?

▶ Jean-Jacques ROUSSEAU, Du Contrat social, 1,8. (1762)

L'état civil, issu du contrat social, rend l'homme digne et capable d'accéder à l'autonomie, en transformant une nature animale en une culture issue de sa raison.

"Ce passage de l'état de nature à l'état civil [...] [donne] à ses actions la moralité qui leur manquait auparavant."

«L'impulsion du seul appétit est esclavage, et l'obéissance à la loi qu'on s'est prescrite est liberté. **»**

Définitions

- état civil (philo.) : situation de l'homme vivant en société policée, régie par des institutions politiques.
 - ▶ société civile : ensemble des citoyens d'un État.
- état de nature : situation fictive dans lequel vivrait les hommes sans aucune institution politique.

II.1 Liberté naturelle / civile / morale

La notion de liberté nous apparaît jusqu'ici confusément...

- Les hommes sont libres de se donner les règles de leur société politique...
- ▶ mais ils apparaissent aussi libres de les contester puisqu'ils ont la liberté d'en penser et d'en choisir d'autres —...
- ce qui fait que des mésententes, des injustices, l'insécurité sont possibles...
- ▶ et pourtant nous devons instituer des lois pour nous préserver des droits, donc de la liberté!

Questions sur le texte

Question 1

▶ Au final, l'homme dispose-t-il de plusieurs libertés ?

Réponse 1

- ▶ En apparence, c'est le cas :
 - ▶ Liberté naturelle : liberté de l'état de nature, *limitée* par les forces naturelles.
 - ▶ Liberté morale : celle de l'homme, *limitée* par sa moralité, ses devoirs moraux.
 - ▶ Liberté civile : celle du citoyen, *limitée* par la volonté générale.
 - ▶ Volonté générale : est toujours l'expression de ma volonté, même si celle-ci n'est pas au départ en accord avec la volonté générale, parce qu'elle manifeste

l'intérêt commun.

▶ Mais la liberté naturelle n'en est pas vraiment une !

Repère : idéal / réel.

- ▶ Idéal : qui n'existe qu'en idée.
- ▶ Réel : ce qui est, même sans être connu (≠ vrai).
- La liberté naturelle est bien une *réalité* pour l'individu. Exemple ?
- ▶ Mais à l'échelle sociale elle s'avère inopérante et apparaît donc plutôt *idéale*.

NB : il n'y a pas de liberté sans *limites*. (Rousseau)

- Dès lors, quand sommes-nous réellement libres ?
 - ▶ Lorsque les limites s'imposent à nous ?

Dans la "liberté naurelle" ?

«L'impulsion du seul appétit est esclavage.»

- ▶ Ou bien lorsque nous nous fixons nous-mêmes les limites ?
 - par soi-même, à soi-même : liberté morale.
 - par nous-mêmes, à nous-mêmes, collectivement : **liberté**

civile

Vocabulaire

- ▶ Se donner à soi-même la loi, les règles de ses actions :
 - αὐτός : même, moi-même, toi-même, lui-même.
 - ▶ νόμος : loi, convention.

Se donner à soi-même la loi, c'est l'autonomie.

- La vraie liberté est donc l'autonomie :
 - ▶ l'autonomie morale ;
 - ▶ l'autonomie politique.

Il n'y a donc qu'une vraie liberté, sous deux angles différents, individuel et collectif.

Questions sur le texte

Question 2

- ▶ Si la liberté naturelle est plutôt une réalité individuelle que collective, qu'en est-il alors du "droit naturel" ?
 - ▶ Car mes "droits naturels" ne sont plus relatifs aux devoirs d'autrui!

Repère : en fait / en droit.

- ▶ En fait, de fait : ce qui a lieu
 - ▶ ≠ phénomène : ce qui apparaît à l'esprit

La morale et la politique Fréel : ce qui est

- ▶ En droit, de droit : le *droit* et le *devoir* sont une seule et même relation. (ex. : dette / créance)
 - droit naturel : l'ensemble des droits et devoirs que la raison prescrit
 - ▶ droit positif : l'ensemble des droits et devoirs formulés et sanctionnés par les lois écrites (lois positives)
 - ▶ le *Droit* : la science des lois

Problème : à l'état de pure nature, chez Rousseau, la raison n'est pas active.

Par conséquent, le droit naturel se ramène aux faits, variables au gré des circonstances et notamment aux forces en présence.

Exemple : possession / propriété

- ▶ Possession : "effet de la force ou le droit du premier occupant"
 - ▶ état de nature : elle relève du fait, de la force.
 - état civil : elle devient une propriété.
- ▶ Propriété : "ne peut être fondée que sur un titre positif"
 - ▶ n'existe pas à l'état de nature.
 - ▶ établie et garantie par un *contrat social*.

Repères : public / privé.

- ▶ Privé : du latin *privatus* (particulier, propre, individuel)
 - ▶ Particulier, sans caractère public.
- ▶ **Public** : du latin *publicus* (qui concerne l'État, qui intéresse le public)
 - ▶ de *populus* (peuple = *patricii* + *plebeii*)
 - ▶ Qui appartient au peuple dans son entier.

Conséquence

- La **possession** relève du seul *intérêt privé* et à l'état de nature elle se limite à l'étendue et au maintien des forces de l'individu.
 - ▶ Il y a donc une certaine égalité...
 - ▶ non pas totale, absolue : les forces ne sont pas égales (inégalités naturelles = différences naturelles), même chez un même individu si l'on tient compte du temps...
 - mais de fait (par nature) chacun peut (a le "droit" de) selon l'état de sa force, posséder ceci ou cela.

- La **propriété** relève à la fois de l'intérêt privé ("intérêts particuliers") et de l'intérêt public ("intérêt commun").
 - ▶ elle garantit au propriétaire sa possession ;
 - ▶ et il est de l'intérêt de tous que chacun accepte le *devoir* de respecter la propriété d'autrui afin de garantir son *droit* de profiter de la sienne (= *contrat social*).

Problème : cela rend possible un "contrat de dupe".

Pseudo justification de la légitimité de propriété démesurée relativement à la possession naturelle, et donc justification des inégalités sociales. origine / fondement -> justification de l'hypothèse de l'état de nature comme fondement du contrat social.